

Code de procédure civile et SLAPP

Les poursuites-bâillons, c'est le retour à la pratique des gros bras, clame le SISP

Michel Sawyer, qui représentait le Secrétariat intersyndical des services publics devant la Commission des institutions, admet que l'émergence des poursuites stratégiques contre la mobilisation publique, plus communément appelées les poursuites-bâillons ou SLAPP, entraîne un déséquilibre des forces dans notre société démocratique. « Pour le dire d'une manière plus imagée, les poursuites-bâillons, c'est le retour à la pratique du plus fort, des gros bras », a-t-il lancé aux parlementaires, hier.

Ce dernier a soutenu que les victimes de ce type de poursuites font face à de sérieux risques financiers, qui les placent, la plupart du temps, dans une situation d'inégalité par rapport à leurs poursuivants, à savoir des entreprises qui n'ont pratiquement pas de limites financières. Comme le recommande le Rapport Macdonald, le Secrétariat intersyndical ne retient pas lui non plus la voie du recours à l'aide juridique dans de tels cas.

L'effet dissuasif

Michel Sawyer a plutôt proposé l'instauration d'un soutien financier d'origine publique couvrant les frais judiciaires et extrajudiciaires de la requête de la victime présumée de SLAPP, par l'entremise d'un fonds spécifique. Selon lui, c'est à ce niveau qu'il faut agir, c'est-à-dire au niveau d'un effet dissuasif de taille comme celui-là.

Une vision que partage le député péquiste **Daniel Turp**, qui croit lui aussi que le débat entourant les poursuites-bâillons doit se faire à ce niveau. Selon lui, il faut effectivement que les parlementaires trouvent la formule qui aura le meilleur effet dissuasif auprès de ceux qui seraient tentés de recourir à de telles pratiques. « Je vous promets, M. le ministre, de beaux débats! », a insisté le député de Mercier.

Critères d'admission

Au SIPS, on croit que les critères d'admission pour avoir droit à ce fonds d'aide spécifique pourraient être déterminés en fonction de la démonstration que le débat entourant la poursuite-bâillon porte sur des enjeux collectifs, des enjeux de société. Une proposition qui a fait dire au critique adéquiste Claude L'Écuyer que ce qui n'est pas simple dans cette formule, c'est de pouvoir justement déterminer les motifs qui sont à la base des deux parties impliquées. Selon lui, même si on arrive avec la plus belle Loi du monde, avec les plus belles intentions, ce qu'il faut être en mesure de faire et de mesurer, c'est son application.

Pour Nicole de Sève, également du SIPS, il est tout de même important d'explorer cette voie. « Seriez-vous prêts à mettre de l'argent? », a-t-elle d'ailleurs demandé au ministre Jacques Dupuis. Une option que le ministre de la Justice a confirmé vouloir examiner. Ce dernier a toutefois admis que l'idée d'investir dans un fonds le faisait tout de même hésiter, même résister. « Où je vais prendre l'argent? », s'est-il ouvertement questionné.